



Aerenzdallgemeng

AVIS AU PUBLIC

## Projet de modification du PAP «quartier existant»

dans le cadre du projet de modifications ponctuelles du PAG

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé dans sa séance du 30 avril 2026 le projet de modification du plan de repérage (partie graphique) du plan d'aménagement particulier « quartier existant (PAP-QE) » de la commune de la Vallée de l'Ernz concernant des fonds situés à Medernach et Stegen menée dans le cadre de la procédure d'adoption de la modification ponctuelle du PAG portant la référence ministérielle 103C/005/2025.



Medernach, le 6 mai 2026,

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre, La secrétaire,

Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu